



Report de la désactivation des réacteurs nucléaires Doel 4 et Tihange 3

Consultation des autorités publiques concernées et du public sur le rapport des incidences sur l'environnement

Bonjour,

Ce 20 mars 2023 commence la consultation des citoyens et des autorités publiques sur l'étude d'impact environnemental menée dans le cadre du report de la désactivation de réacteurs nucléaires Doel 4 et Tihange 3.

Chaque commune belge/province qui le juge opportun est invitée à remettre, avant le 20 mai 2023, un avis sur ce projet :

- par e-mail, à l'adresse nuclear@economie.fgov.be
- par voie postale, à l'adresse suivante :
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie
Consultation Doel 4 et Tihange 3
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles.

Vous pouvez retrouver le rapport d'incidences sur l'environnement liées au report de la désactivation de Doel 4 et Tihange 3 ainsi que le résumé non technique via les liens suivants :

- <https://economie.fgov.be/fr/Doel4-Tihange3>
- <https://economie.fgov.be/nl/Doel4-Tihange3>
- <https://economie.fgov.be/de/Doel4-Tihange3>

Les citoyens peuvent laisser leurs commentaires à l'aide du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la consultation publique renseigné dans les liens susvisés.

Cadre légal de la consultation publique

Cette consultation est conforme à la directive 2011/92/UE du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, à la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages et à la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ces consultations se déroulent du **20 mars au 20 mai 2023**.